

*Initiatives ministérielles*

États-Unis et l'Union soviétique—et d'autres pays puissants à adopter une autre attitude. Il ne faudrait jamais utiliser unilatéralement la force contre un autre État pour servir les intérêts de son pays.

Bien que j'appuie sans réserve la condamnation de l'Irak dans cette affaire, je m'inquiète depuis le début de la décision canadienne d'envoyer trois navires dans le Golfe à la demande des États-Unis et non des Nations Unies. La décision d'envoyer trois navires sur-le-champ, quelle que soit la gravité de l'attaque lancée contre le Koweït, a été prise à la demande des Américains. Je trouve cela profondément inquiétant, troublant.

Je me suis aussi inquiété pendant de nombreuses semaines—le fait a été signalé par bien des députés de ce côté-ci de la Chambre—du fait que le gouvernement ait décidé de dépêcher ces navires dans une région où la guerre pouvait très bien éclater, sans que le Parlement soit immédiatement convoqué. Je répète que le gouvernement ne devrait plus jamais poser un tel geste à l'avenir. D'après moi, dès qu'il est question d'envoyer nos militaires quelque part dans le monde, la décision doit être prise de concert avec le Parlement. Il a peut-être réussi à nous convaincre, en août, qu'il avait le droit d'agir ainsi, mais il aurait fallu l'approbation du Parlement et le gouvernement n'aurait pas dû agir seul. Ce faisant, il avait tort.

Le gouvernement du Canada a eu tort d'envoyer ces trois navires à la seule demande des États-Unis, d'abord et avant tout parce qu'il minait la crédibilité du pays en tant que gardien de la paix. Le Canada est reconnu depuis longtemps comme un des pays au monde qui joue le mieux son rôle de gardien de la paix. Nous avons participé à presque toutes les missions de paix. Notre ancien premier ministre Lester B. Pearson a reçu le prix Nobel pour avoir mis sur pied les forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix. Quand nous réagissons à une situation comme celle-ci sans l'intermédiaire des Nations Unies, nous minons notre crédibilité.

Après ces ratés, les événements se sont mieux déroulés que je ne l'avais pensé au début, car le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est empressé d'adopter une proposition autorisant l'imposition de sanctions économiques contre l'Irak. Il a aussi autorisé le recours à des forces militaires pour mettre en application ces sanctions économiques.

Les Nations Unies franchissaient alors un grand pas. C'était en effet la première fois qu'elles pouvaient appliquer l'article VII de la Charte des Nations Unies pour faire respecter une décision du Conseil de sécurité. Dans la situation en cause, je crois que 150 pays appuient la proposition adoptée le 24 septembre par les Nations Unies. Vingt-cinq pays ont des forces militaires dans la région du golfe.

C'est bien, mais de très graves questions sont toujours sans réponse. L'une tient évidemment au fait que, pendant que les forces opèrent sous le mandat des résolutions des Nations Unies, il n'est pas très clair qui en détient le commandement.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la Charte des Nations Unies prévoit la formation d'un comité militaire du Conseil de sécurité qui doit surveiller l'utilisation de troupes aux termes de l'article VII de la Charte, mais on ne le fait pas dans ce cas-ci. Les États-Unis sont réticents à placer leurs forces sous cette autorité.

Dans la situation actuelle, la ligne de commandement n'est pas bien définie. Nous savons que les États-Unis dirigent tout, ce que je trouve inacceptable. Bien qu'il n'y ait pas pour le moment d'autre action militaire entre les forces multilatérales postées dans le golfe et en Arabie Saoudite, et les forces irakiennes au Koweït, il est toujours possible que cette énorme accumulation de forces déclenche les hostilités. J'étais présent l'autre jour quand le comité permanent a entendu des témoignages sur les affaires étrangères et la défense nationale. Des témoins ont affirmé que la guerre était inévitable. Cela m'a paru une analyse très déprimante de la situation et j'espère que cette prédiction ne se réalisera pas, mais de nombreux experts sont d'avis que tôt ou tard la situation aboutira à un conflit ouvert.

Les troupes qui sont déployées dans la région du Golfe peuvent servir quatre objectifs. Le premier, qui est acceptable et légitime, consiste évidemment à appliquer les sanctions imposées à l'Irak avec l'approbation des Nations Unies. D'aucuns parlent toutefois d'utiliser ces troupes pour protéger l'Arabie saoudite contre une attaque éventuelle des forces irakiennes.

On pourrait aussi légitimer une telle utilisation des troupes, car cela reviendrait à protéger un pays souverain contre une invasion étrangère. Ce serait légitime à court terme, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies, mais si l'ONU est conséquente avec